



Commune de  
Prix-lès-Mézières

## RESTAURATION SCOLAIRE

2020/2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le règlement intérieur applicable pendant la durée de la Restauration Scolaire.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner après les avoir complétés, le bulletin d'inscription, la fiche médicale (à photocopier si inscription de plusieurs enfants) et éventuellement l'autorisation de prélèvement.

**Nous attirons votre attention sur les articles III et IV de ce règlement.** En effet, les repas étant commandés le jeudi de la semaine précédente, les **inscriptions occasionnelles** ne peuvent plus avoir lieu le matin même.

De même, **en cas d'absence** de votre enfant nous vous remercions de prévenir dès que possible.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,  
Bruno DEDION.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### I - SURVEILLANCE - RESPONSABILITÉ

La surveillance est assurée par le personnel communal. Sa responsabilité ne s'exerce que dans l'enceinte de la restauration scolaire et pendant les heures d'ouverture.

Le personnel de surveillance prend en charge les enfants à la fin de l'école à 11h30 jusqu'au retour dans la cour de l'école à 13h 20.

La Commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets de valeur (bijoux, montre, billets ou pièces de monnaie, etc.).

### II - SÉCURITÉ DES ENFANTS

◆ **PPMS** : Dans le cadre du plan de mise en sécurité des enfants, des exercices auront lieu en milieu et fin d'année (exercice incendie, confinement, par exemple)

◆ **Accidents** :

En cas d'urgence, l'enfant malade ou accidenté sera conduit au Centre Hospitalier de service par l'ambulance SAMU de Charleville-Mézières, sous réserve de l'autorisation des parents (fiche ci-jointe à signer). La famille sera prévenue dans les meilleurs délais par le personnel communal.

◆ **Médicaments** :

Il est recommandé aux familles de ne pas envoyer les enfants à la cantine avec des médicaments. En cas de traitement obligatoire, les familles voudront bien en aviser la Mairie et fournir le cas échéant l'ordonnance correspondante.

◆ **Allergie** :

Nous communiquer la ou les allergies) connue(s) de votre enfant et la conduite à tenir.

**ATTENTION : Etant donné la gravité que peut engendrer l'ingestion d'un aliment allergène, la cuisine centrale ELIOR ne sera plus en mesure de proposer la fabrication de menus spécifiques en l'absence de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour tous les régimes particuliers. Celui-ci doit être établi par les parents, en concertation avec le médecin traitant et la municipalité et comporter notamment le formulaire y relatif, un bilan allergologique récent et une ordonnance pour les soins d'urgence.**

◆ **Assurances** :

Il est vivement recommandé aux familles d'assurer leurs enfants. Il leur est demandé de signaler le nom de la compagnie et le numéro de police.

◆ **Objets dangereux** :

Il est interdit d'introduire des objets dangereux dans l'enceinte de la cantine.

Il est interdit :

- d'utiliser tout matériel électronique (console de jeux, télé »phone portable...)
- de se livrer à des dégradations sur le matériel,
- de s'adonner à tout jeu dangereux pour soi-même ou pour ses camarades,
- d'organiser des glissades, de se battre à coup de boules de neige l'hiver...

### III - OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE L'ENFANT

En cas d'absence, le responsable de l'enfant s'engage à prévenir la responsable de la cantine (03.24.37.68.96.) **dès que possible.**

### IV - UTILISATION OCCASIONNELLE

Le responsable de l'enfant s'engage à prévenir la personne de surveillance de la participation de l'enfant au repas de midi **au minimum le jeudi de la semaine précédente avant 9h00.**

### V - A FOURNIR PAR LA FAMILLE

- tous les lundis les enfants apporteront une serviette de table en tissu = rond de serviette pour les grands, une grande serviette avec cordon pour les petits, qu'ils reprendront les vendredis pour être lavée
- pour les plus jeunes, des vêtements pourront être apportées pour les changer si nécessaire.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Année 2020/2021

Nom Prénom (du responsable de l'enfant) : .....

Adresse : .....

**Inscrit au service de restauration scolaire l' (les) enfant(s) suivant(s) à compter du :** .....

Enfant(s) concerné(s)	Date de naissance	Classe Fréquentée	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

NB : REMPLIR ET COCHER LES CASES CORRESPONDANTES.

**déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.**

Fait à Prix les Mézières, le

**Signature**

(précédée de la mention « LU ET APPROUVE »)

Pièces à fournir :

- Le bulletin d'inscription
- la fiche médicale jointe au dossier

**FICHE MEDICALE**

**MEDECIN TRAITANT DE VOTRE ENFANT** : .....

Adresse : .....

Tél : .....

**ALLERGIES :**

ASTHME  ALIMENTAIRES

MEDICAMENTEUSES

AUTRES

PRECISEZ :

- LA CAUSE DE L'ALLERGIE : .....

- SES SIGNES CLINIQUES (rougeurs, gonflements, etc.) : .....

.....

.....

- LA CONDUITE A TENIR (premiers soins) : .....

.....

.....

**PROBLEMES DE SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE**

Indiquez ci-après les éventuelles difficultés de santé de votre enfant (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération...) en précisant les précautions à prendre le cas échéant :

.....

.....

.....

.....

**AUTORISATION MEDICALE**

Si mon enfant est malade ou victime d'un accident, nécessitant des soins particuliers urgents, Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant ....., autorise la Commune à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale,...) rendues nécessaires par l'état de santé de celui-ci.

Fait à Prix-lès-Mézières, le :

*Signature du responsable légal,*

**Indiquer un (ou deux) numéro(s) de téléphone où l'on peut vous joindre rapidement :**

.....

.....

.....

## DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU  
COMPTE A DEBITER

COMPTES A DEBITER		N° du compte	Clé RIB
Ettablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Mairie  
Service Restauration Scolaire  
Place Charles de Gaulle  
0800 Pux-les-Mézieres

DATE :

SIGNATURE :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/89 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je régle le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL  
D'EMETTEUR  
FR5321681C28E

FR 5321681C2 BE

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Mairie  
Service Restauration Scolaire  
Place Charles de Gaulle  
0800 Pux-les-Mézieres

COMPTES A DEBITER		N° du compte	Clé RIB
Ettablissement	Guichet		

NOM ET ADRESSE DE VOTRE BANQUE OU CCP OU  
SE FERONT LES PRELEVEMENTS

Nom : .....

N° : ..... Rue.....

Code Postal : .....

Ville : .....

DATE :

SIGNATURE :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)